Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-034-AI
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

N°DCS2026_09_034

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 31
Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de délégués votants : 29
(29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Syndicat mixte Veyle Vivante

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 30 septembre 2026
Date de Convocation : 18 septembre 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	BERAUDIER Michel	X				BOUVARD Florent		X	
	BERNARD Jean-Luc	X				CHARTIER Christophe		X	
	BRIDON Bernard	X				CHEVAT Jean-Michel		X	
	CARLET Julien		X			COTTET Freddy		X	
	CERLES Marie	X				FAUVET Guillaume		X	
	DAUJAT Baptiste	X				GHIRARDI Benoît		X	
	GINDRE Jonathan	X				GUERRY Gilles		X	
	LOISY Martial	X				GUILLOT Lionel		X	
	MOISSON Franck		X			HUMBERT Gérard	X		MOISSON Franck
	PETIT Aline	X				LEGRAIS-BOUCHER Pasc	X		
	RELAVE Fabien		X			PROST Céline		X	
	SIMONET Jean-Michel	X				ROBIN Thierry	X		CARLET Julien
	SULPICE Clément	X				THEVENET Jean-Marc		X	
Communauté Communes de la Dombes	BRANCHY Gérard	X				BERNARD Jérôme	X		GENESTOUX Alain
	DE CLAVIERE Marc		X			CURNILLON Pascal		X	
	GENESTOUX Alain			X		GOGUET Jonathan	X		PERRIER Romain
	JULIEN Guislaine	X				JANICHON Régis		X	
	LAPLANCHE Johann	X				MAURE Jérôme		X	
	PAYET PIGEON Marie-Christiane		X			RAVET Noël		X	
	PERRIER Romain			X		TUFEL Gérard	X		DE CLAVIERE Marc
	POTTIER Philippe	X				VIOLLANT Yves		X	
Communauté Communes de la Veyle	BIBET Régis	X				AUBLANC Jean-Claude	X		MICHEL Luc
	BOUCHARD Marc			X		BOZONNET Eric	X		BOUCHARD Marc
	BROYER Vincent	X				DANNACHER Michèle		X	
	DURANDIN Patrick	X				FAUVAIN Grégoire		X	
	GABILLET François	X				JAMBON Michel	X		GREMY Annick
	GREMY Annick		X			JOURNEAU Damien	X		MANIGAND Jean-Marie
	MANIGAND Jean-Marie			X		LHOSTE Florence		X	
	MICHEL Luc		X			LORIN Christian		X	
	MONIER Joël	X				THOMAS Annette		X	
	RABUEL Claude	X				TRONCY René		X	

Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-034-AI
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Polliat (01310), sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :
M. Baptiste DAUJAT

Objet : Désignation permanente du secrétaire de séances des assemblées délibérantes et de son suppléant en cas d'empêchement

---

EXPOSE

Il convient de désigner un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Comité Syndical peut également adjoindre à ce ou ces secrétaires, des « auxiliaires », choisis en dehors de ses membres, qui assistent aux séances et prennent des notes mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance devra assister le Président dans la vérification du quorum, la validité des pouvoirs et le bon déroulement des scrutins. Il devra également rédiger, ou faire rédiger sous son contrôle, le procès-verbal qui sera arrêté à l'ouverture de la séance suivante.

Le Comité Syndical,

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'au début de chaque séance, un ou plusieurs secrétaires de séance doit être nommé par l'assemblée délibérante, qui sera chargé de rédiger le procès-verbal (ou de le faire transcrire) ;

Considérant que la désignation permanente d'un secrétaire de séance n'est pas de nature à entacher de nullité les délibérations prises par le Comité Syndical ou le Bureau exécutif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité

PRENDS ACTE de la désignation permanente d'un secrétaire de séances et de son suppléant en cas d'empêchement ;

DESIGNE le secrétaire permanent de séances suivant l'ordre du tableau des vice-présidents, à savoir :

- Monsieur Baptiste DAUJAT, 1er vice-président ;
- Monsieur Patrick DURANDIN, 2ème vice-président ;
- Monsieur Philippe POTTIER, 3ème vice-président.

DESIGNE un ou des « auxiliaires » parmi les agents du Syndicat Mixte Veyle Vivante présents aux séances.

Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260930-DCS2026-09-034-AI
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Fait et délibéré à Polliat, les an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 31/10/2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.